

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°035

OBJET : AJUSTEMENT DES POSTES BUDGÉTAIRES ET DES EMPLOIS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La collectivité entend permettre des évolutions de carrière aux agents dont la manière de servir est cohérente et/ou qui acceptent de prendre en charge des responsabilités supérieures et qui répondent ainsi aux besoins de la collectivité. Il convient également de tenir compte des modifications de poste consécutives à des procédures de mobilité ou des réussites à concours.

Par ailleurs, certains postes ouverts pour des recrutements qui se sont révélés infructueux, restent non pourvus. De même, lors de départ d'agents (retraite, disponibilité, ...) ou de nomination au grade supérieur, certains postes n'ont pas été supprimés. Dans un souci de maîtrise de la masse salariale de la collectivité, il convient de procéder aux ajustements des postes budgétaires disponibles.

De fait, les propositions ci-après reposent sur des transformations de poste, créations et/ou suppressions afin de poursuivre la maîtrise de l'effectif total. Il est donc proposé les modifications suivantes :

I – Créations de poste :

Filière administrative

- 1 poste de rédacteur principal de 1^oclasse
- 2 postes de rédacteur principal de 2^o classe
- 9 postes d'adjoint administratif principal de 1^o classe
- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2^o classe

Filière technique

- 1 poste de technicien principal de 1^o classe
- 10 postes d'agent de maîtrise principal
- 14 postes d'adjoint technique principal de 1^o classe
- 14 postes d'adjoint technique principal de 2^o classe
- 3 postes d'adjoint technique

Filière culturelle

- 2 postes d'adjoint du patrimoine

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur APS principal de 1^o classe

Filière sociale

- 8 postes d'ATSEM principal de 1^o classe

Filière sécurité

- 1 poste de chef de service PM principal de 2^o classe
- 3 postes de brigadier-chef principal

II – Suppressions de postes

Filière administrative

- 1 poste de rédacteur principal de 2^o classe
- 2 postes de rédacteur
- 9 postes d'adjoint administratif principal de 2^o classe
- 6 postes d'adjoint administratif

Filière technique

- 1 poste de technicien principal de 2^o classe
- 10 postes d'agent de maîtrise
- 14 postes d'adjoint technique principal de 2^o classe
- 14 postes d'adjoint technique

Filière sportive

- 1 poste d'éducateur APS principal de 2^o classe

Filière sociale

- 8 postes d'ATSEM principal de 2^o classe

Filière sécurité

- 1 poste de chef de service PM
- 3 postes de gardien brigadier

Les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012 du budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les ajustements dans les conditions susvisées,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter les documents y afférents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOpte à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25392-DE

Le Maire,

Gérard LARRAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025